

98

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

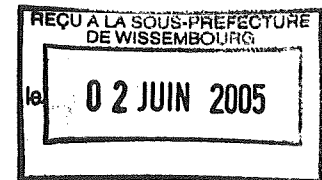
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 mai 2005 à 18 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12



Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY
LOBSANN :	MME CHALOPPE		
MERKWILLER-P. :	MM GUILHEM	- SCHNEIDER	
PREUSCHDORF :	MM TROG	- BASTIAN	- MME FISCHER

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

MM Jean-Philippe STREBLER, (SCOT). Ch. DUPONT, MASTELLI et SCHMITT (ADEUS) Jean LIBIS et Aline TOUSSAINT (SDAU)

Excusés : MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.
MM KREISS, - WALTER, SCHIELLEIN, WEISBECKER, KENNEL,

2) Mise à disposition d'un local avec bar pour l'exploitation de la licence IV de débit de boisson au S.I..

Le S.I. du Pays de Pechelbronn vient d'acquérir la licence IV de la liquidation de la Sté HTP – (Hôtel Thermal Pechelbronn). Il sollicite de la Communauté de Communes la mise à disposition d'un local avec bar pour permettre à son exploitant, Dominique SCHNEIDER, la pratique d'une exploitation minimale de la dite Licence.

Pour respecter la réglementation, le Syndicat d'Initiative devra ouvrir le débit de boissons pendant une semaine, avant fin novembre. Un constat d'huissier devra être la preuve de son ouverture. Un panneau avec les tarifs en vigueur, le règlement et la licence IV seront affichés.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer le contrat de mise à disposition de l'espace nécessaire avec le Syndicat d'Initiative.

Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 1er juin 2005

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

